

## DOIT-ON LE NOURRIR ?

Le hérisson est un animal sauvage qui sait trouver sa nourriture seul. Il n'a pas besoin d'être nourri. Le nourrissage régulier, avec des croquettes par exemple, a de nombreuses conséquences pour lui :

**AFFRONTEMENT**      **MODIFICATION DU COMPORTEMENT**  
**CARENANCES**      **DYSFONCTIONNEMENT DES REINS ET DU FOIE**      **OBÉSITÉ**  
**TRANSMISSION DE PATHOGÈNES**

## COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Sous des haies, des tas de bois...  
Ils sont confectionnées avec des brindilles, feuilles, végétaux.



Présence d'un nid

### Empreintes et fèces



2,5 - 3 cm

Plus difficiles à identifier et à trouver : les empreintes et les fèces de hérisson.

Encore plus rare : vous pouvez trouver des piquants de hérisson !



## QUAND DOIT-ON INTERVENIR ?

Observez l'animal : s'il ne réagit pas (pas de mise en boule ou de fuite), il est probablement mal en point.

Dans l'idéal : contactez le centre de soin de la faune sauvage le plus proche de chez vous avant toute intervention.

Si l'animal est en danger (au soleil, présence de mouches, etc.) : mettez des gants, déplacez le à l'ombre ou dans un carton ou une caisse au chaud. Ne lui donnez ni eau, ni nourriture.

Si c'est un jeune et que la mère ne revient pas au bout d'une heure, mettez une bouillotte dans le carton ou une bouteille enroulée d'une serviette.



Les conseils sont donnés dans un cas précis et unique. N'intervenez que si cela est nécessaire. La détention d'un hérisson est illégale !

### France Nature Environnement

Oasis 21, 2 rue de la Clôture  
75019 PARIS

information@fne.asso.fr

09 88 19 55 80

www.fne.asso.fr



Participez à l'opération : [bit.ly/OpeHerisson](https://bit.ly/OpeHerisson)  
Tout savoir sur le hérisson : [bit.ly/DossierHerisson](https://bit.ly/DossierHerisson)

REJOIGNEZ  
L'OPÉRATION  
HÉRISSON

Participez au recensement national !



# POURQUOI LE RECENSER ?

Le hérisson est un animal sauvage et protégé depuis 1981. Pourtant considéré comme commun, le hérisson d'Europe est méconnu et souffre chaque année des activités humaines. Afin de savoir si cette espèce nécessite une plus forte protection, son recensement est nécessaire.

## NOS OBJECTIFS



Préciser sa répartition spatiale et ses rythmes d'activité.



Assurer un suivi pluriannuel pour estimer l'évolution des populations.



Evaluer la réalité de la mortalité routière



Utiliser les données pour préserver cette espèce : panneaux de signalisation, route du hérisson, sensibilisation ...

## UN PROGRAMME NÉ DANS LE DOUBS

En 2018, FNE 25 lance l'Opération hérisson à Besançon et sur le Territoire de Belfort : un programme de sciences participatives de recensement du hérisson. Forte de son succès, l'Opération est déployée à l'échelle nationale par France Nature Environnement en 2020.



# COMMENT PARTICIPER ?

## Si vous apercevez un hérisson vivant ou mort :

1. Prenez-le en photo
2. Partagez vos observations sur : [herisson.fne25.fr](https://herisson.fne25.fr) 
3. Faites connaître l'Opération !

## L'ASTUCE DU HÉRISSON

Vous avez vu un hérisson mort mais vous êtes au volant ?

Pas de panique ! Retenez précisément le lieu, l'heure et la date et entrez votre observation plus tard. Vous pouvez signaler un individu plusieurs jours, voire mois après !

On les préfère vivants mais les hérissons morts sont également des indices de présence de l'espèce.

## LE JARDIN IDÉAL DU HÉRISSON



Un jardin en friche ou avec des zones non tondues. Il n'y a pas de pesticides ou d'anti-limaces. Il y trouve de quoi y construire son nid : feuilles, branchages, mousses...

Il y a des haies champêtres où faire son nid et être protégé des intempéries. Il est à l'abri des chiens agressifs..



Il y trouve de nombreux insectes et mollusques : sa nourriture naturelle. Une gamelle d'eau est mise à sa disposition. Il peut accéder au compost à l'automne.

Les trous où il peut tomber ou rester coincé sont comblés. Les piscines et les mares sont équipées d'une rampe d'évacuation.



Il peut circuler librement hors du jardin afin de trouver sa nourriture et pour se reproduire. Les clôtures, murets, sont équipés d'un passage lorsque le jardin voisin est accueillant.

